Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20261104-2026_09_09-DE

Conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Absents :	3
Pouvoirs :	3

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 4 novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 29 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Maire.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Anita OBLIN, Jean-Luc GEFFROY, Carole PIGUEL, Jean-Paul LEBASTARD, Elisabeth FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Morgane CALVEZ, Didier ECHELARD, Nathalie BILLON, Carole DORVAL, Antoine MORIN, Jérémy JEGOU, Emeline MICHEL et Anderson CARDOSO DO ROSARIO.

Absents : Valérie BROUAZIN-JOUSSEAUME, David LE GALL, Matthieu DAY

Pouvoirs : Valérie BROUAZIN-JOUSSEAUME donne pouvoir à Anita OBLIN
David LE GALL donne pouvoir à Jean-Paul LEBASTARD
Matthieu DAY donne pouvoir à carole DUVAL

Secrétaire de séance : Jérémy JEGOU

N° 2026-09-09 :	**Désherbage 2026 de la médiathèque**
Rapporteur :	**Mme OBLIN**

La médiathèque propose une offre documentaire actualisée, dynamique et adaptée aux besoins des usagers ;

Le « désherbage » (ou opération de désélection) constitue une pratique professionnelle indispensable à la gestion d'une bibliothèque, consistant à retirer régulièrement des collections les documents usés, détériorés, périmés, erronés ou ne trouvant plus leur public ;

Cette opération permet de garantir la qualité, l'attractivité et la pertinence du fonds documentaire, ainsi que l'optimisation de l'espace disponible ;

Les documents retirés des collections font l'objet d'un traitement réglementaire (don à des associations, mise au pilon, revente à bas coût dans le cadre d'événements de type braderie, etc.) dans le respect de la comptabilité publique et de la domanialité publique.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20261104-2026_09_09-DE

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le principe de la campagne régulière de désherbage des collections de la médiathèque ;

- **AUTORISE** M. le Maire procéder au déclassement et au retrait des documents reconnus comme périmés, abîmés ou inadaptés, dont la liste sera dressée par les agents de la médiathèque.

- **AUTORISE** l'élimination de ces documents selon les modalités suivantes :
  - Cession à titre gratuit à des associations, des structures partenaires ou des services publics ;
  - Vente à titre gracieux ou modique (dès lors que les règles de la comptabilité publique le permettent) ;
  - Mise au pilon (recyclage) pour les documents trop dégradés ou non valorisables.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication 9 novembre 2026.

Fait le 9 novembre 2026
Le Maire
Lionel HENRY